

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Procès-verbal

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Mercredi 27 septembre 2017

18 h

Timmins

PRÉSENCES

Conseillères et conseillers scolaires :

Langis Dion, président
Isabelle Charbonneau, vice-
présidente (vidéoconférence)
Paul St-Jean
Roger Grégoire (audioconférence)
Chantal Couture Rancourt
(audioconférence)

Lynn Ouellette (audioconférence)

Reynald Rivard (audioconférence)

Denis Bélanger

Membres du personnel :

Lorraine Presley (vidéoconférence)

Julie Bisson

Kimberley Salonen

Membres de l'auditoire

ABSENCES

Bernard Laberge
Daniel Grzela

Considérant que Lorraine Presley, secrétaire, participe à la réunion extraordinaire en vidéoconférence, Julie Bisson, gérante des ressources humaines, agira à titre de secrétaire.

1. PRIÈRE D'OUVERTURE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L. Dion souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

L. Ouellette récite la prière d'ouverture.

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire traditionnel Anishinaabe du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

2. RÉACTIVATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉE PAR : P. St-Jean

RÉSOLUTION 17-282

APPUYÉE PAR : R. Rivard

QUE la réunion extraordinaire du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit réactivée à 18 h 15 le mercredi 27 septembre 2017.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 17-283

APPUYÉE PAR : P. St-Jean

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 27 septembre 2017 du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ABSENCES DE CONSEILLÈRES OU DE CONSEILLERS SCOLAIRES

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette

RÉSOLUTION 17-284

APPUYÉE PAR : D. Bélanger

QUE les membres suivants soient autorisés de s'absenter de cette rencontre :

Absence autorisée : Daniel Grzela, Bernard Laberge

ADOPTÉE

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune.

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de la gérante des ressources humaines

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 17-285

APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE le rapport soumis par la gérante des ressources humaines et des services d'appui soit reçu, tel que présenté.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 17-286

APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

ATTENDU QUE depuis 2010, le gouvernement de l'Ontario a adopté des lois ayant comme objet de restreindre la rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic, qui inclut les conseils scolaires;

ATTENDU QUE la Loi 8 prévoit que les conseils scolaires doivent préparer un cadre de rémunération des cadres supérieurs pour approbation par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE le Règlement 304/16 prévoit les modalités du cadre de rémunération des cadres supérieurs;

ATTENDU QU'AUCUNE loi et aucun règlement ne fixe de taux maximal de l'enveloppe des traitements et rémunérations au rendement;

IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve en principe le cadre de rémunération pour soumission au ministère de l'Éducation, qui inclut le calcul de la rémunération de ses cadres supérieurs pour tenir compte du principe de l'équité, des comparateurs pertinents identifiés et des droits constitutionnels qui s'appliquent; et

IL EST RÉSOLU que le Conseil s'attend à ce que le ministère de l'Éducation fasse part de sa décision dans un délai de 30 jours suivant le dépôt du cadre de rémunération.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 17-287

APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE la recommandation no. 17-066 présentée à huis clos en lien avec le cadre de rémunération des cadres supérieurs soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

7. INFORMATIONS

Aucune.

8. CORRESPONDANCE

Aucune.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger

RÉSOLUTION 17-288

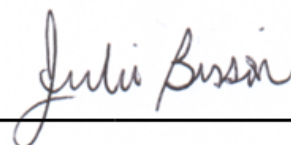
APPUYÉE PAR : R. Rivard

QUE la séance soit levée à 18 h.

ADOPTÉE



Langis H. Dion, président



Julie Bisson, secrétaire remplaçante